Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 025-212505325-20230131-20230105-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS

2023 01 05

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
31/01 /2023

Objet de la délibération
Organisation et tarifs de l'événement *Saveurs & Passions*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

SAÔNE

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :
Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARECHAL,
Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,
Claude GAULARD donnant pouvoir à Margaux PRAOM,

Absents :
Franck NICOLAS,
Jean-Baptiste MALIVERNAY,
Maud WASNER.

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

M. le Maire expose :
Depuis 2017, la commune de Saône organise la manifestation *Saveurs & Passions*.

Considérant que cette manifestation est organisée *a minima* une fois par an,
Considérant que ces modifications permettront d'informer de manière pérenne les exposants et le public du mode d'organisation et des tarifs de cette manifestation,
Considérant que cette manifestation n'a pas de droit d'entrée,
Considérant que cette manifestation fait l'objet d'un arrêté de régie,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs et à l'organisation de la manifestation,
Il convient d'annuler les délibérations suivantes :

- Délibération n° 2017 01 04 du 25 janvier 2017 intitulée « Organisation manifestation *Saveurs et Passions* 2017 »,
- Délibération n°2020 03 16 du 5 mars 2020 intitulée « Modification de règlement et des tarifs d'emplacement pour Saveur et Passions 2020 »,
- Délibération n°2020 09 12 du 15 septembre 2020 intitulée « Manifestation Saveurs et Passions Edition 2021 ».

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 025-212505325-20230131-20230105-DE

Il est proposé au conseil municipal :
- d'arrêter le tarif des emplacements des exposants et le tarif des repas selon les conditions suivantes (ces nouveaux tarifs valant annulation des précédentes délibérations) :

Location de stand intérieur / extérieur	
Location stand basique (environ 2 m linéaire)	5,00 €
Location stand médian (environ 4 m linéaire)	10,00 €
Location stand extérieur grand (environ 6 m linéaire)	10,00 €
Location stand extérieur giga (environ 8 m linéaire)	15,00 €
Option équipement (sous réserve de disponibilité)	
Location de tables (environ 1,60 m)	5,00 € / table
Location de grille d'affichage (1 m)	2,00 € / grille
Option restauration (sur réservation à l'inscription)	
Repas du midi (servi le samedi et le dimanche de 12h00 à 14h00) Menu unique (Entrée - Plat - Dessert) Deux menus différents le samedi et le dimanche	17,00 € / personne / repas

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- **D'ARRETER le tarif des emplacements des exposants et le tarif des repas selon les conditions suivantes (ces nouveaux tarifs valant annulation des précédentes délibérations) :**

Location de stand intérieur / extérieur	
Location stand basique (environ 2 m linéaire)	5,00 €
Location stand médian (environ 4 m linéaire)	10,00 €
Location stand extérieur grand (environ 6 m linéaire)	10,00 €
Location stand extérieur giga (environ 8 m linéaire)	15,00 €
Option équipement (sous réserve de disponibilité)	
Location de tables (environ 1,60 m)	5,00 € / table
Location de grille d'affichage (1 m)	2,00 € / grille
Option restauration (sur réservation à l'inscription)	
Repas du midi (servi le samedi et le dimanche de 12h00 à 14h00) Menu unique (Entrée - Plat - Dessert) Deux menus différents le samedi et le dimanche	17,00 €/ personne / repas

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent**

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 31/01/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :
- Préfecture